

Le 14 mai 2018

Par SDÉ et messenger

M^e Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de société en commandite Gaz métro (Énergir) à compter du 1^{er} octobre 2018 (dossier R-4018-2017)
Notre dossier : 22507-19

Chère consœur,

Suite aux précisions apportées à la section 4.1 de la décision D-2018-049, l'UMQ confirme par la présente qu'elle retire le sujet « Indices de qualité de service et conditions d'accès aux trop-perçus en distribution » de la liste des sujets qu'elle analysera dans le cadre de la phase 2 du présent dossier. Conséquemment, le budget de participation de l'UMQ est révisé à la baisse et déposé de nouveau en même temps que la présente.

De plus, tel que requis au paragraphe 35 de la décision D-2018-049, l'UMQ entend limiter au minimum requis le nombre des questions posées dans ses demandes de renseignements. À ce sujet, vous trouverez ci-joint la DDR portant sur les sujets d'examen indiqués à la section 2 de la décision précitée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) Catherine Rousseau

/vv

Catherine Rousseau

c.c. Pierre Prévost, analyste pour l'UMQ